

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	8

L'an deux mille vingt six

Le vingt-huit avril

A 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - Mme LINTZ Ghislaine - M. ECHARD Vincent - Mme RODRIGUEZ Noémie – M. FOURNIER Daniel - Mme GAURENNE Sylvie – M. GAURENNE Olivier - M. PINEDE Jean-Marie

Absents excusés : Mme HEIDMANN Coralie - M. PALAU Christophe – Mme PAGES FONSAGRIVE Emilie

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 23 avril 2026

Objet de la Délibération :
Amortissements

2026 027

Extrait du registre

Sur proposition de la Trésorerie et selon la nomenclature M57, le conseil municipal, après en avoir délibéré valide l'amortissement annuel du compte 204411 « Subventions d'équipement en nature, aux organismes publics, biens mobiliers, matériels et études» comme suit :

DF chapitre 42 compte 681 : 6 025,53

RI chapitre 40 compte 2804412 : 4 025,53

RI chapitre 40 compte 2804411 : 2000,00

Ainsi que la neutralisation de l'amortissement ci-dessus prévu pour les communes de moins de 3 500 habitants, de la manière suivante :

RF chapitre 42 compte 77681 : 6 025,53

DI chapitre 40 compte 198 : 6 025,53

Sur proposition de la Trésorerie et selon la nomenclature M57, le conseil municipal, après en avoir délibéré valide la reprise sur provisions pour créances douteuses comme suit :

RF chapitre 75 compte 781 : 1 151,42

Ce montant a été calculé après application d'un taux de 15% sur la différence entre le montant des créances douteuses 2024 d'un montant de 18 840 et le montant des créances douteuses 2025 d'un montant de 11 163,90 soit une différence de 7 676,10 à laquelle on applique un taux de 15% et qui correspond à une reprise de provisions pour créances douteuses à hauteur de 1 151,42.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20260428-2026-027-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026